



COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ECOLE

du mardi 7 novembre 2017

Compte-rendu établi par : Celia BIENVENU

Directrice de l'école : Celia BIENVENU, présente

Enseignants de l'école : Anne-Laure TROUVE, présente

Elodie BRUNET, présente

Lydie TREHOREL, présente

Maiwenn Le Corre, présente

Mathieu PATARD, excusé

Représentants de parents d'élèves titulaires : Mme GESLIN-CADOT, présente

Mme CHAPLAIN, présente

Mme LEPRÊTRE, présente

Mme GORON, présente

Représentants de la mairie : M. MINIER, présent

Inspecteur de l'Education nationale de circonscription : Mme. MARSA, excusée

Délégué départemental de l'Education nationale : M. BEAUPLÉ

Représentants de parents d'élèves suppléants : Mme DELAROCHE, présente

Mme GALBOIS, présente

1- Installation du conseil d'école

1.1 Rappel du rôle du conseil de d'école :

C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (Article L.411-1 du code de l'éducation).

1.2 Rappel du rôle des parents d'élèves :

Tous les membres élus peuvent assister au conseil.

Seuls les titulaires ont le droit de voter.

En cas d'absence d'un titulaire, le suppléant nommé peut voter lors du conseil.

2- Elections des représentants de parents d'élèves

La directrice remercie Mme Delarocche de l'avoir assistée lors du dépouillement des élections qui se sont tenues le 13 octobre 2017.

La directrice déplore le **faible taux de participation** et rappelle les chiffres.

Nombre d'inscrits	111
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Taux de participation	20,72 %

3- Règlement intérieur – Charte de la laïcité – Charte informatique

La directrice propose aux membres du conseil que dorénavant, le règlement intérieur soit voté lors du conseil du troisième trimestre afin qu'il puisse être distribué aux familles dès la rentrée.

Après le vote des membres du conseil, la **proposition est adoptée**.

Lecture du règlement intérieur pour l'année scolaire 2017-2018, avec mise en avant des changements apportés par la directrice.

Aucune autre modification n'est apportée par les membres du conseil.

Le règlement est adopté par le conseil d'école, après le vote.

4- Organisation pédagogique – Projets

4.1 *Modification du calendrier des vacances scolaires de Printemps 2018*

La directrice annonce le **changement des dates de vacances du Printemps** suite à la lettre de Monsieur le Recteur reçue le 18 octobre.

Une information particulière aux familles sera distribuée dans les cahiers de liaisons.

4.2 *Organisation pédagogique*

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Anne-Laure TROUVE	Elodie BRUNET	Lydie TREHOREL	Cellia BIENVENU
11 PS – 10 MS	9 GS – 10 CP	13 CE1 – 12 CE2	11 CM1 – 9 CM2
21	19	25	20

Anne-Laure Trouvé annonce qu'avec des effectifs convenables, elle pourra **accueillir des TPS dès janvier**. Elle rappelle que pour les enfants, il est préférable d'attendre une rentrée de vacances (Noël ; Hiver ; Printemps)

Autres adultes dans les classes :

- * *Emilie Lemonnier*, agent communal auprès des PS-MS, tous les jours de 9h à 11h15 et de 13h30 à 16h30
- * *Céline Malard*, agent communal auprès des GS, les lundis – mardis – jeudi et vendredi de 9h à 11h15 et auprès des PS-MS, les lundis – mardis – jeudis et vendredis de 11h15 à 12h.

Mme BRUNET déplore l'absence de Céline Malard dans sa classe tous les jours en fin de matinée et tous les mercredis matin. Sa présence auprès des GS est une aide pédagogique précieuse que la mairie lui a retirée.

Pour M. MINIER, c'est une question d'emploi du temps et de coût budgétaire.

- * *Patricia CHARTON*, A.V.S auprès de 2 élèves de CP (15h au total) et d'un élève de CM1 (9h)
- * *Mathieu PATARD*, enseignant Titulaire Remplaçant, assure la décharge de direction dans la classe de Mme Bienvenu les mardis et un mercredi sur 2. Il remplace Mme Anaïs Le Moal, enseignante titulaire Remplaçante de Secteur, actuellement en congé maternité.
- * *Clémence POIRIER*, enseignante Titulaire Remplaçante de Secteur, assure le complément de temps partiel de Anne-Laure Trouvé les vendredis.

4.3 *Projets*

Les quatre classes de l'école se rendront régulièrement (1 fois par mois) à la bibliothèque municipale. L'équipe enseignante remercie les bénévoles qui encadrent ces séances.

- Les ateliers de fin de période, avec décloisonnement des classes de GS au CM2, seront reconduits tout au long de l'année. L'équipe enseignante tient à remercier les parents qui y participent car sans eux ces ateliers ne seraient pas possibles.

*Projets communs à l'école : - participation à « *Ecole et Cinéma* » (3 séances dans l'année),
excepté pour les élèves de la classe de maternelle .

- projet artistique avec une plasticienne au cours du 3^{ème} trimestre.
Il sera détaillé lors du second conseil d'école
- projet lecture: atelier « lire et comprendre » reconduit cette année
- projet piscine : il débutera au 3^{ème} trimestre.
Il sera détaillé lors du second conseil d'école

*Classe de PS-MS : - le monde du vivant (poisson déjà en classe ; plantations ; nouvel élevage au cours de l'année)

- semaine des parents à l'école, courant mai

*Classe de GS-CP : - fil rouge autour des ouvrages *le Loup*, de Orianne Lallemand

- E.M.C : les émotions
- le monde du vivant (arrivée prochaine de phasmes)
- semaine des parents à l'école, courant mai

*Classe de CE1-CE2 : - E.M.C : journée contre le harcèlement à l'école / journée de la laïcité/
différence fille-garçon

- rallye lecture autour des arts : malle d'une quinzaine d'œuvres qu'il faudra lire et dans lesquelles il faudra retrouver des œuvres d'art cachées, détournées...

*Classe de CM1-CM2 : - rallye lecture autour des arts partagé avec la classe de CE

- EMC : journée contre le harcèlement à l'école / journée de la laïcité avec mise en valeur du mot par le biais de l'éducation artistique
- lien école-collège : échange de procédures informatiques afin de réaliser une programmation simple (logiciel *Scratch Junior*) ; plusieurs envois dans l'année, dont la premier en décembre.

5- Activités pédagogiques complémentaire (A.P.C)

Elles sont préalablement préparées en conseil des maitres qui définit les élèves concernés et les propositions d'axes de travail. Les modalités sont également posées : calendrier ; lieu dans l'école...

Les enseignantes font remarquer aux membres du conseil d'école, qu'en raison du chevauchement des créneaux d' A.P.C et de T.A.P,elles sont souvent contraintes de cohabiter soit avec une autre enseignante dans une classe, soit avec les activités de T.A.P. , voire même dans le couloir.

Les représentants de parents d'élèves demandent à la mairie qu'une connexion internet (par le biais de prises ethernet) soit installée dans la salle de garderie afin que cette pièce puisse être utilisée par un groupe d'élèves.

M. Minier ne voit aucune objection et acte la demande.

(Depuis la tenue du conseil, les travaux ont été entrepris dans la garderie et dans les classes de GS-CP et CM1-CM2)

6- Sécurité

6.1 Alerte incendie

Le **premier exercice** a eu lieu le mardi 19 septembre au matin.

- **Bilan positif** : temps mis par les élèves ; l'ordre et le calme lors de l'évacuation ; signaux sonores audibles ;
- porte coupe-feu efficace.

D'autres exercices de ce type seront réalisés au cours de l'année.

La directrice déclare s'être rendue à la cantine lors d'une pause méridienne afin d'observer les conditions d'accueil ainsi que le comportement des élèves.

La responsable cantine et Mme Bienvenu ont décidé d'un commun accord, de procéder courant Avril à un exercice incendie sur le temps de cantine car cela n'a jamais été fait.

Mme Bienvenu fait remarquer à la mairie qu'il n'existe aucun plan d'évacuation visible accroché dans le bâtiment. Elle demande qu'il en soit mis un pour que l'exercice puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

M. MINIER ne comprend pas que cela ne soit pas fait et déplore le fait de l'apprendre par l'école.

6.2 P.P.M.S

Suite à des directives institutionnelles, il a été procédé à **un exercice « attentat- mise en confinement »** le mercredi 18 octobre au matin.

Le scénario retenu par l'équipe enseignante était le suivant : les élèves de CE1-CE2 et de CM1-CM2 en classe et les élèves de PS-MS et GS-CP en cour de récréation. Le but étant de voir comment arriver à réunir les élèves les plus jeunes éparpillés dans la cour, le plus rapidement possible.

Le rôle de chaque personnel (enseignant ou communal) a été préalablement établi en conseil des maîtres et notifié dans le PPMS.

Bilan positif : très bonne réaction de tous les élèves ; rapidité pour se regrouper ; bonne mise en confinement.

Cependant, la directrice indique que le **signal sonore utilisé** (corne de brume de supporter) **est trop faible et est peu audible du fond de la cour**. Elle annonce aux membres du conseil qu'elle est à la recherche d'une corne de brume efficace.

7- Travaux réalisés et à prévoir

7.1 Travaux réalisés

*La directrice et l'équipe enseignante remercie chaleureusement les membres du conseil d'école de l'année passée qui ont œuvré à l'embellissement de la cour par les traçages de divers jeux.

*L'équipe pédagogique remercie également la mairie pour l'installation du nouveau portail.

Horaires d'ouvertures :

Le portail est ouvert pour la garderie, de 7h à 8h45 le matin et de 16h45 à 19h le soir .

En dehors des heures d'accueil de l'école (8h50-9h05 le matin / 13h25 ou 13h35 – 13h35 ou 13h45 l'après-midi), il reste fermé pour des raisons de sécurité.

Pour toutes les personnes en retard ou venant chercher un élève, il est demandé de téléphoner à l'école jusqu'à l'installation de la sonnette.

*Des travaux de chauffage ont été faits durant les vacances de Toussaint afin de ne plus avoir de coupure de chauffage dans l'extension du bâtiment.

7.2 Travaux à prévoir

*La directrice demande à ce que la mairie envisage pour la rentrée 2018, la réfection des classes de GS-CP et de CM1-CM2 ainsi que du couloir conduisant à ces deux salles, étant donné la vétusté des tapisseries et les marques de moisissures à certains endroits.

*Mme BIENVENU demande l'installation d'un second panneau d'affichages à côté du portail afin qu'il en soit réservé un pour l'A.P.E . Jusqu'ici, tout est sur le même panneau et il est parfois difficile pour

les parents de s'y retrouver.

*La commission qui est chargée de la vérification des jeux de cour, est passée le 17 octobre 2017 et tire un bilan alarmant quant à la structure .

Les membres du **conseil d'école vote à l'unanimité sa fermeture immédiate**. Il sera installé des barrières et elle restera inaccessible jusqu'à ce qu'une décision municipale soit prise (travaux ou retrait définitif).

8- Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

*M. MINIER annonce que le conseil municipal s'est prononcé en conseil pour un retour à 4 jours.

*Mme BIENVENU informe les membres du conseil d'école de l'échéancier imposé par l'institution.

*Mme GESLIN-CADOT demande à la mairie s'il y aura un accueil prévu pour les enfants les mercredis matins. M. Minier déclare qu'il faudra étudier cela, en fonction du nombre d'enfants concernés par une demande d'accueil.

*Les représentants de parents d'élèves proposent de faire passer un **sondage auprès des familles qui seraient concernées par une demande d'accueil périscolaire les mercredis** (matin et /ou après-midi).

*M. Minier envisage une réunion publique avec les familles à la suite de ce sondage.

*La directrice fait voter les membres du conseil :

- Pour **le retour à 4 journées** d'enseignement : **adopté**(10 voix pour / 1 voix contre)
- Pour un **accueil** mis en place par la mairie, **les mercredis** : **adopté** à l'unanimité

9- Questions diverses

**Pourquoi une « nouvelle procédure » de passage aux toilettes ?* l'équipe enseignante rappelle que c'est pour mieux gérer le flux des enfants et éviter les bêtises souvent commises dans ces lieux. Cette nouvelle façon de faire a très bien été intégrée par les élèves et l'équipe constate une nette amélioration du comportement de ceux-ci lors de leur passage aux toilettes.

**Pourquoi les CM n'ont-ils pas participé au CROSS organisé par le collège de Saint-Méen ?* Mme Bienvenu répond qu'elle a trouvé difficile d'organiser en toute sécurité, un tel évènement en si peu de temps. En effet, elle n'a été avertie par le collège qu'une quinzaine de jours à l'avance.

**Sollicitations diverses et variées de l'école pour faire passer des tracts qui annoncent des manifestations.* L'avis aux membres du conseil est requis : seuls les tracts de la municipalité ou de l'APE de l'école et concernant directement les élèves et leur famille seront distribués dans les cahiers de liaisons. Les autres seront mis à disposition dans le hall d'accueil en libre-service.

Les affiches qui ne concernent pas directement les élèves ne seront plus affichées.

*La date du **second conseil d'école** est fixée en concertation avec tous les membres du conseil d'école au : **mardi 6 février 2018, 18h30**.

*Les membres du conseil d'école demandent que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, le sujet de la cantine.

Mme BIENVENU indique que cela sera fait.

Fin du premier conseil d'école